



Des professionnels au service de la famille



**LIVRET À USAGE DES
BÉNÉVOLES**

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »

(Conseil Economique et Social)



Que vous soyez lycéen, étudiant, salarié, en recherche d'emploi, retraité, au foyer... Tout le monde peut faire du bénévolat !

Être bénévole ne nécessite ni savoir, ni savoir-faire particulier.



Vous souhaitez mettre vos compétences professionnelles, personnelles ou vos qualités humaines au service du projet de notre Association, vous êtes bienvenus.

On avance mieux à plusieurs.



ENEZ NOUS REJOINDRE !

Qui sommes-nous ?

L'AFAD est une association Loi 1901 qui fonctionne avec des bénévoles et des salariés (40 personnes).

L'histoire de l'AFAD commence en 1945 avec la création de l'APAF (*Association Populaire de l'Aide Familiale*). Plus de 70 ans plus tard, sa vocation est toujours la même : venir en aide, de manière temporaire, aux familles en difficulté.

Notre projet de service 2021-2026 guide nos actions dans un esprit de bienveillance à l'égard des familles et des salariés.

Nos interventions reposent sur le respect des bénéficiaires et de leurs proches en s'appuyant sur leurs compétences dans le but de les aider à retrouver rapidement une autonomie.

Deux notions fortes nous animent : neutralité et bientraitance.

Nous attachons également beaucoup d'importance à travailler en partenariat avec différents acteurs locaux.

Où intervenons-nous ?

Le siège social de l'AFAD se situe à Saint-Quentin et ses quatre antennes lui permettent d'intervenir au domicile des familles de tout le nord de l'Aisne.



Quelles sont nos missions ?

➤ Les missions en partenariat avec la CAF et la MSA

L'AFAD assure un service dont le rôle est d'intervenir momentanément au domicile des familles ayant un ou des enfant(s) de moins de 18 ans.

Nos interventions s'articulent autour de plusieurs thématiques :

- Parentalité (*grossesse, naissance, adoption...*)
- Dynamique de la famille (*recomposition familiale, état de santé des parents/de l'enfant, déménagement...*)
- Rupture familiale (*séparation, décès...*)
- Inclusion (*insertion socio-professionnelle d'un mono-parent, droit au répit...*)

➤ Les missions en partenariat avec le Conseil Départemental

L'AFAD intervient au domicile des familles accompagnées par un Travailleur Médico-social au titre de la prévention, de la périnatalité et de la protection.

Nous sommes mandatés par un arrêté avec des objectifs à suivre.

➤ Les missions en partenariat avec les services d'assistance des Mutuelles

L'AFAD intervient ponctuellement pour effectuer des tâches ménagères ou de la garde à domicile, au bénéfice de personnes sortant d'hospitalisation.

Des missions avec d'autres organismes tels que la CPAM ou l'UNADEV (*pour les personnes aveugles ou malvoyantes*) nous sont également confiées.

Tous ces dispositifs permettent aux familles de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût de l'intervention.

Nous intervenons également à la demande de particuliers qui ne bénéficient d'aucune aide pour le financement des heures de ménage.

Quelles actions collectives proposons-nous ?

Nos actions collectives hors domicile répondent à un besoin des familles bénéficiaires de l'aide à domicile (*yoga du rire, accompagnement insertion, jardin partagé...*).

Des ateliers permettent aux familles d'exprimer leur créativité et de partager leur savoir-faire par la confection de différents objets faits mains (*cartes de vœux brodées, cadres, supports de serviettes en papier...*).

Ces rencontres sont avant tout des moments conviviaux où chacun prend plaisir à se retrouver, à partager et à échanger.

Elles permettent de lutter contre l'isolement et de valoriser l'image de soi.



Comment fonctionne l'association ?

➤ Le Conseil d'Administration (*bénévoles*)

L'AFAD est administrée par un Conseil d'Administration (*élu pour 3 ans*) composé de plusieurs membres bénévoles venus de différents horizons.

Ils se réunissent chaque trimestre en Conseil d'Administration. Toutes les décisions sont prises dans une recherche de consensus et de préservation des valeurs de l'association.

Une Assemblée Générale a lieu une fois par an.

Le bureau, composé de différents administrateurs dont un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire, se réunit tous les quinze jours.

Le Président a en charge l'animation de l'équipe d'administrateurs en lien avec la direction de l'association.

➤ Les salariés

L'équipe d'intervention est composée de :

- **TISF** (*Technicien d'Intervention Sociale et Familiale*). Diplômé d'état, il intervient au domicile des familles. Son rôle s'appuie sur des tâches concrètes de la vie quotidienne pour réaliser un accompagnement éducatif afin de développer l'autonomie du bénéficiaire.
- **AES** (*Accompagnant Educatif et Social*). Il fournit un travail matériel, moral et social au domicile des bénéficiaires.
- **Employé à domicile** et **Agent à domicile**. Il accomplit des activités domestiques et administratives.

L'équipe administrative est composée de :

- 1 Directrice
- 1 Responsable RH
- 1 Conseillère Technique /
Chargée de Développement
- 1 Assistante Qualité
- 4 Responsables de Secteur
- 1 Chargée d'Accueil

Que pourriez-vous faire en tant que bénévole ?

L'AFAD a besoin de bénévoles pour que l'association fonctionne.

Chacun est libre de s'investir à hauteur de ses possibilités et disponibilités.

Vous pouvez :

- Être membre du Conseil d'Administration et participer aux choix d'orientations selon le projet de service ;
- Participer au bureau du Conseil d'Administration ;
- Mettre en œuvre une activité collective ;
- Représenter l'association lors de diverses manifestations extérieures.

Mais aussi :

- Aider ponctuellement à l'organisation d'évènements (*invitation, mise sous pli...*) ;
- Contribuer à des tâches qui soulagent l'équipe administrative.

Ou encore :

- Toute autre initiative de votre part.



Vous ne serez pas amenés à vous rendre au domicile des bénéficiaires.

Comment nous contacter ?

Le Siège Social est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

2 rue de la Chaussée Romaine

02100 SAINT QUENTIN

☎ : 03.65.92.00.41

✉ : siegesocial@afad02.fr

www.afad02.fr

➤ Coordonnées des antennes :

Saint Quentin

Mardi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h00

2 rue de la Chaussée Romaine

02100 SAINT QUENTIN

03.23.67.01.46

saintquentin@afad02.fr

Hirson

Mardi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h00

26 rue Henri Martin

02500 HIRSON

03.23.58.36.25

hirson@afad02.fr

Guise

Mardi de 14h00 à 17h00

12 rue de la Citadelle

02120 GUISE

03.75.22.00.21

guise@afad02.fr

La Fère

Mardi de 14h00 à 17h00

64 rue de la République

02800 LA FERRE

03.65.92.00.62

lafere@afad02.fr

